

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;

A EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ces derniers cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAPORTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Mars 1879.

Chronique générale.

Dans le monde politique, on continue à s'entretenir du découragement auquel M. Jules Grévy est en proie. Quelques-uns s'obstinent à regarder la prochaine descente du pouvoir comme un fait indubitable.

On prétend que, d'ailleurs, au Palais-Bourbon, toutes les mesures sont prises en conséquence ;

Que, le jour où M. Jules Grévy abdiquerait la présidence, M. Gambetta appellerait immédiatement à ses côtés le général Gallifet, auquel il confierait le commandement en chef de toutes les forces de terre et de mer, et un autre général — occupant une grande situation dans l'armée et jouissant d'une haute influence dans l'aristocratie — lequel deviendrait gouverneur de Paris ;

Qu'au premier écart des radicaux, la dissolution de la Chambre serait prononcée, et que l'on essaierait de faire des élections centre gauche. (Tablettes d'un Spectateur.)

On sait que M. Challemel-Lacour, l'ambassadeur de la République en Suisse, dans une toute récente entrevue avec les membres de la colonie française de Berne, a exprimé la conviction que l'ère des révolutions était à jamais close en France.

Un organe socialiste de Genève s'est chargé de lui répondre le lendemain même, en proclamant que la vitalité des principes de la Commune de Paris s'affirmait chaque jour, et qu'il fallait que le peuple se préparât à entrer en lutte en marchant au combat sur les traces de Millière, de Descluze, etc., etc.

M. Bardoux se prépare à combattre l'article 7 du projet Ferry. Il dira que si l'on renvoie trente-sept mille institutrices congréganistes et huit mille instituteurs, pour combler ces lacunes il faudra au moins dix ans. Le prédécesseur de M. Ferry démontrera donc l'impossibilité matérielle de mettre à exécution les idées du ministre actuel de l'instruction publique.

On annonce que M. le comte de Paris quitterait la France pour aller habiter l'Angleterre.

Un banquet a été donné à Londres pour célébrer la commémoration du 48 Mars. La *Revolution française* a publié, d'après un journal anglais, le récit de ce banquet. M. Jules Vallès présidait, un bouquet de fleurs rouges était au milieu de la salle. Parmi les convives on remarquait : MM. Paschal Grousset, Longuet, Langevin, etc.

On lit dans le Monde :

« Dans les quartiers ouvriers, à Paris, on constate un vif mécontentement au sujet des persécutions organisées contre l'instruction congréganiste. Les pères de famille

demandent s'ils ne sont pas libres de faire donner à leurs enfants l'éducation qu'ils veulent, sans rencontrer l'opposition du gouvernement. »

Le *Journal officiel* publie le mouvement préfectoral de l'Algérie et le mouvement sous-préfectoral annoncé.

Le *Journal officiel* publie une lettre de M. Lepère à M^r l'évêque de Grenoble, dans laquelle le ministre relève le passage d'une circulaire de l'évêque, dont la doctrine paraît méconnaître le concordat et la loi civile et pourrait être interprétée comme un encouragement à la désobéissance aux lois.

LES ARBRES DE LA LIBERTÉ.

Un groupe de députés va présenter un projet de loi tendant à instituer une fête nationale annuelle obligatoire.

La date choisie serait le 24 septembre, jour de la proclamation de la première République.

Il serait enjoint aux citoyens d'avoir à planter, ce jour-là, avec la plus grande solennité, des arbres de la liberté dans toutes les communes de France.

Le général Saussier est nommé commandant du 19^e corps en Algérie.

Il paraît que la commission du budget vient de supprimer le grand concours annuel entre les lycées de Paris.

Le *Gaulois* fait observer avec raison qu'il est fort surprenant que cette mesure ait été prise sans que les professeurs des divers lycées aient été consultés auparavant.

De tous les points de la France, disent les *Tablettes d'un Spectateur*, s'élèvent des plaintes, hélas ! trop justifiées, au sujet de la détresse commerciale et industrielle.

Les ateliers chôment, et des multitudes d'ouvriers sont dans la misère.

Lundi, 30,000 ouvriers de Rouen prenaient la résolution d'envoyer au gouvernement des délégués chargés de lui exposer leur douloureuse situation.

Il faut à tout prix trouver un remède au mal qui s'aggrave de jour en jour.

Les Chambres se proposent de voter un crédit pour secourir les familles les plus éprouvées.

Mais quoi ! un million, deux millions, dix millions suffiraient-ils à conjurer les funestes résultats de la crise, si la crise se prolonge ?

Ce ne serait qu'un vain palliatif.

Ce qu'il faut, c'est que les affaires reprennent, c'est que les ouvriers aient du travail.

Un secours passager ne les tirera pas de la misère.

Le gouvernement se préoccupe, nous le savons, de ce triste état de choses, — quel gouvernement n'en serait pas préoccupé ? — mais il semble aussi très-inquiet de la série de manifestations qui se produisent.

Voici que le conseil municipal de Lille, ému du chômage qui, en s'étendant de jour

en jour, menace de tarir les dernières ressources des populations ouvrières, a émis le vœu que le gouvernement et les Chambres cherchent, toutes autres affaires cessantes, la solution de la question commerciale et industrielle.

Si les conseils municipaux se mettent à manifester successivement, on n'entendra bientôt plus en France que ce cri : « Du travail ! du pain ! »

On nous affirme que, pour couper court à ces manifestations, le gouvernement va annuler la délibération du conseil municipal de Lille comme illégale.

Les habiles de la gauche ont, assure-t-on, un plan assez machiavélique en ce qui concerne le projet Ferry sur l'instruction supérieure et les congrégations religieuses. Ils veulent faire rejeter l'article 7, malgré le ministre.

De cette façon, pensent-ils, le gouvernement aurait vis-à-vis des « extrêmes » tout le mérite d'avoir pris l'initiative de la persécution contre les catholiques ; et, d'un autre côté, ceux-ci, espère-t-on, se laisseraient désarmer par le rejet de l'article le plus odieux du projet. Dans tous les cas, s'ils ne se tenaient pas pour satisfaits par cette « modération », on aurait un prétexte pour les accuser d'être intraitables et réfractaires à toute concession.

On sait que notre gouvernement et nos radicaux veulent désormais imposer à l'enseignement libre le nom d'enseignement privé. Leur projet de loi sur ce point ne s'exprime pas clairement, et, pour plus de netteté, un député proposera l'amendement suivant :

« L'enseignement libre est privé... de liberté. »

On lit dans l'*Océan* de Brest :

« On croit généralement que tout l'épiscopat français va se réunir dans une solennelle et même protestation contre l'attentat de M. Jules Ferry à la liberté de conscience et aux droits des familles catholiques. »

On peut dire que cet acte est attendu de tous les catholiques de France. »

On affirme que le duc d'Aumale aurait pris la résolution de donner sa démission d'inspecteur général dans l'armée, de vendre son hôtel du faubourg Saint-Honoré et de se retirer à Chantilly.

M. Gresley est un ministre heureux. Toutes les feuilles républicaines s'accordent à vanter son républicanisme et à célébrer ses qualités gouvernementales.

On lit dans la *République française* :

« Il faut savoir gré à M. le ministre de la guerre du zèle avec lequel, dans la mesure du possible, il a donné satisfaction à l'opinion publique sur la question de la gendarmerie. Dans certains départements, tous les officiers ont été déplacés, ou peu s'en faut. »

La gendarmerie en est arrivée à former comme un Etat dans l'Etat. Les règlements actuels, en sabordant cette arme d'élite à trois chefs différents, le ministre de la guerre, le ministre de la justice et le ministre de l'intérieur, ont supprimé sa responsabilité à force de la diviser. Là est le mal. Il importe que le pays reprenne confiance dans la gen-

darmerie, et cette confiance ne renaitra que si l'on revient à l'ancien système, en replaçant directement ce corps, du moins en temps de paix, sous la direction exclusive du ministre de l'intérieur. C'est une réforme que nous ne nous laisserons pas de réclamer, au nom de l'administration et dans l'intérêt supérieur de la paix publique. »

Il est évident que d'ici peu la gendarmerie sera placée sous la direction de M. Lepère, ministre de l'intérieur.

C'est une des parties du programme républicain, programme de désorganisation, de révolution et surtout de candidature officielle.

Les bonapartistes ont voté pour la plupart en faveur du retour des Chambres à Paris, mais leur vote avait été silencieux ; aujourd'hui M. Paul de Cassagnac nous fait connaître la pensée du parti impérialiste :

Il n'y a pas de raison pour qu'il se passe en 1879 des choses bien différentes de celles qui se passèrent en 1792 et en 1848.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Mettez-vous sur du feu, vous brûlez.

Et Paris, c'est le feu, toujours, toujours.

Les républicains, en demandant et en voulant le retour à Paris, obéissent à la loi fatale de leur perte.

Ils auront désordre sur désordre, émeute sur émeute.

Paris étouffera la République dans son enceinte de pierre.

Et voilà pourquoi nous avons voté le retour à Paris.

Nos électeurs nous ont envoyés à la Chambre pour tuer la République par tous les moyens que la loi permet et indique.

Le retour à Paris du Parlement est le meilleur et le plus simple.

Il nous fait l'effet d'un suicide raisonné ; c'est un monsieur qui veut se jeter à l'eau. Or, comme le monsieur nous répugne, nous le conduisons jusqu'au parapet et nous l'aidons obligeamment à l'enjamber.

Nous ne croyons plus à une restauration de l'Empire par les moyens légitimes.

L'Empire ne peut être que le remède au mal.

Le mal commence à s'étendre, nous serions bien fous de le circonscire, surtout quand nous considérons que ce mal est nécessaire et conduit à la guérison définitive, par un délai d'épreuves pénibles, mais qu'on ne peut éviter.

Et puis, la République se charge de la besogne elle-même. Elle nous en épargne la plus grande partie.

Se sentant ridicule à Versailles, elle préfère être en péril à Paris.

C'est son affaire.

La nôtre est de la pousser à toutes les sottises, ce qui est facile, à toutes les tyrannies, afin d'obtenir qu'elle soulève ce dégoût général qu'elle a soulevé deux fois et qui a produit deux fois l'Empire comme il le produira une troisième fois, nous en sommes plus assurés que jamais.

La marque d'origine que M. Paul de Cassagnac donne à l'Empire suffira, nous en sommes plus assurés que jamais, dit l'*Union*, à empêcher la France de laisser se produire une troisième fois ce qui deux fois déjà l'a conduite aux catastrophes par des moyens qui n'avaient rien de « légitime ». Ceux qui ne veulent pas « circonscire le mal », ceux qui veulent « pousser à toutes les sottises et à toutes les tyrannies », sont de singuliers médecins ; ils parlent du « dégoût » qui nous fera sortir de la République ; mais ils oublient de nous dire ce qui pourrait faire retomber la France dans l'Empire.

Quelques détails intéressants sur les personnages qui nous gouvernent : M. Waddington est anglais et protestant ;

M. Le Royer est genevois, protestant et franc-maçon ;
M. Lepère est franc-maçon ;
M. Jules Ferry est franc-maçon ;
M. Tirard est protestant et franc-maçon ;
M. Léon Say est protestant et franc-maçon ;
M. l'amiral Jauréguiberry est protestant ;
M. le général Gresley est franc-maçon ;
M. Gambetta est franc-maçon ;
M. Andrieux est franc-maçon ;
Presque tous les membres de la majorité sont francs-maçons.

LA DESTRUCTION DES TUILERIES.

Après discussion en conseil des ministres, le gouvernement a décidé qu'il convenait de renoncer au projet préparé pour la reconstruction des Tuileries.

« La République ayant définitivement remplacé la monarchie », le cabinet a pensé que l'ancienne demeure des rois de France devenait inutile.

En conséquence, un décret a été soumis à la signature du Président de la République pour retirer le projet de la Chambre des députés.

Ainsi se trouvent sans objet les travaux faits par la commission spéciale nommée en vue de la reconstruction du palais, les essais tentés pour utiliser les matériaux encore existants, etc.

Les Tuileries seront donc rasées.

Pour utiliser l'emplacement, deux solutions sont en présence ; il s'agit ou bien d'y planter des parterres, ou bien d'y transporter la galerie principale qui formait la façade du palais du Champ-de-Mars du côté de la Seine.

Cette galerie serait transformée en une sorte de promenoir public.

La combinaison semble légèrement fantaisiste aux hommes de l'art et aux architectes, qui font remarquer, non sans raison, que cette construction en fer produirait l'effet le plus déplorable entre les massifs de maçonnerie des pavillons de Flore et de Marsan.

Cette critique, à elle seule, suffirait pour faire écarter un projet qui n'a jamais été regardé comme bien sérieux.

L'affichage de la flétrissure du 16 Mai n'a pas marché sans difficulté. Les préfets ont rencontré de nombreux refus de maires ne voulant pas se prêter à cet acte illégal.

Le *Propagateur du Nord* publie la lettre suivante, que le baron de la Grange, maire de Corbieux, suspendu de ses fonctions pour deux mois par arrêté préfectoral, vient d'adresser aux habitants de la commune :

« J'ai l'honneur de vous annoncer que, par arrêté de M. le préfet du Nord, je viens d'être suspendu pour deux mois de mes fonctions de maire, pour avoir refusé d'afficher l'ordre du jour motivé flétrissant les anciens ministres du 16 Mai.

« Je crois devoir vous donner l'explication de ma conduite.

« La prétention qu'a eue la Chambre des députés d'infliger une peine, en flétrissant des personnes qui n'avaient été condamnées par aucun tribunal et qui n'avaient pas été appelées à se défendre, m'a semblé une souveraine injustice.

« J'ai donc préféré cent fois encourir les rigueurs de l'autorité plutôt que de me faire le complice d'une action injuste et de plus illégale.

« Agréer, monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

« **BARON DE LA GRANGE.** »

Le *Journal du Cher* publie la protestation suivante contre l'affichage de ce même ordre du jour Rameau :

Saint-Denis-de-Palin, le 16 mars 1879.

Monsieur le Préfet,

Vous m'adressez aujourd'hui, pour le faire afficher, l'ordre du jour Rameau.

Permettez-moi de vous faire remarquer que je ne jouis pas, non plus qu'aucun de mes collègues, des immunités parlementaires, et que je vais, exécutant vos instructions, m'exposer à une poursuite en diffamation.

Vous m'invitez à alléguer, par voie d'affiches et de publications, que MM. tels et tels ont :

- 1° Trahi le gouvernement ;
- 2° Foulé aux pieds les lois et libertés ;
- 3° Conduit la France à la veille de la guerre civile.

Si je ne fais pas la preuve des faits, je serai condamné. Et comment la ferai-je, cette preuve ?

Je sais bien que le 13 mars, à 6 heures, la Chambre a déclaré tous les faits constants, tous les ministres coupables.

Mais, une heure avant, elle déclarait tous ces mêmes ministres innocents.

Donc, alors, les crimes n'existaient pas ! Oseriez-vous vous prononcer, monsieur le Préfet, en présence de documents aussi lumineux ?

Puis-je, toujours en cas de poursuites, m'abriter derrière l'ordre du prince ?

Mais il n'y a ni loi ni décret !

La Chambre invite le ministre ;

Le ministre invite le préfet ;

Le préfet invite (ou prie) le maire... et c'est tout.

Comme procédure nouvelle, c'est remarquable de simplicité. Mais ce me semble bien dangereux pour qui voudra s'en servir.

N'aurais-je, enfin, commis qu'un abus justiciable seulement de votre juridiction disciplinaire ?

Mais abus implique l'idée d'un droit.

Où la loi municipale autorise-t-elle les maires à diffamer peu ou prou ?

Voilà — et sans aborder les hautes questions de séparation des pouvoirs, — voilà très-sommairement pour le droit.

Mais et surtout :

Nos populations, monsieur le préfet, ne connaissent ni M. de Broglie, ni M. de Rochebouët.

Le 16 Mai, pour elles, c'est le Maréchal, et c'est au moment où le vieux soldat est à terre que l'on nous convie, nous qui marchions d'accord avec lui à cette époque, à accoler au souvenir de son gouvernement les imputations de trahison, de violation des lois et libertés, d'organisation de guerre civile !!!

Est-ce en face de tous ses anciens soldats, aujourd'hui rentrés chez nous, mais qui ont vu comment, LUJ, allait au feu à Reischaffen et à Sedan, quand tant d'autres allaient, EUX, le 4 Septembre, au Corps législatif, procéder à la patriotique besogne que chacun sait ?

Il ne faut pas en demander tant que ça au pays. Je ne ferai pas afficher votre placard, monsieur le préfet, et j'ai l'honneur de vous le retourner.

Et, quoi qu'il en adienne, vous ne sauriez, monsieur le préfet, blâmer en vous-même ma manière de faire.

Veillez agréer, monsieur le préfet, l'assurance de ma respectueuse considération.

Paul COBIN,
ancien procureur impérial,
maire élu de la commune de Saint-Denis-de-Palin.

UN BON ÈLÈVE DES JÉSUITES.

Il faut avouer que les Jésuites sont des maîtres en fait d'instruction et d'éducation ; beaucoup de ceux qui ont occupé jadis des postes considérables dans l'État ont été leurs élèves.

Aujourd'hui même, encore, deux de leurs anciens élèves sont ministres : M. Lepère, qui fut un des meilleurs élèves de Bruguette, et M. Tirard, qui commença ses études chez eux, à Mélan (Haute-Savoie).

Voici, à ce propos, une lettre pleine de charmants souvenirs, adressée par un des anciens condisciples de M. Tirard au *Petit Citoyen*, de Marseille :

« Avignon, 29 mars 1879.

« Monsieur et cher confrère, j'ai lu dans le rapport sur l'enseignement supérieur que c'est de propos délibéré et après mûre réflexion que le gouvernement s'est décidé à déposer ce projet de loi. C'est donc en présence du citoyen Tirard, ministre du commerce, que cette décision a été prise.

« Or, savez-vous où le citoyen Tirard a appris le peu qu'il sait ? Au collège des Jésuites de Mélan, près Taninges (Haute-Savoie), où j'étais assis sur les mêmes bancs que lui.

« Pierre Tirard, né en 1828, à Genève, avait été placé en 1838 au Collège de Mélan. Je n'ai jamais connu d'élève plus pieux et plus sage que lui ; il s'entendait admirablement aux cérémonies de l'Eglise, avait les meilleures places en instruction religieuse et surtout excellait à remplir aux grands messes et aux bénédictions les emplois du thuriféraire. Je le vois encore à l'autel, avec sa soutane rouge, son aube blanche et sa ceinture bleue, le 14 mai 1840, lors des fêtes de la canonisation de saint François de Hieronymo ; on aurait dit un chérubin en extase.

« Un beau matin, Tirard fut rappelé par son père à Genève ; il quitta le collège pleurant à chaudes larmes et ne s'éloignant qu'avec regret de ses maîtres. Il nous dit entre autres choses que c'étaient les francs-maçons qui forçaient en cette circonstance la main à son père.

« J'apparis plus tard qu'en parlant de Mélan il avait fait quelques études de français à Genève ; puis que, deux ans après, il était entré en apprentissage chez un orfèvre, et qu'enfin il s'était établi à Paris comme bijoutier en faux. Voilà notre ministre du commerce ! Faut-il dire *ab uno disce omnes* ?

« Ainsi donc un Suisse, un élève des Jé-

suites, a laissé son collègue Jules Ferry traiter ces mêmes Jésuites « d'étrangers. »

« C'est par trop fort, surtout en siégeant à côté de l'Anglais Waddington et du Genevois Le Royer.

« Agréer, etc.

• AUGUSTIN CARRON (d'Avignon),
licencié en droit de l'Université de France, rédacteur de
l'*Union de Vaucluse.* »

Il n'est pas possible que M. Tirard laisse ses anciens maîtres à la merci de son collègue M. Ferry, qui veut les anéantir.

Ce serait de l'ingratitude, à moins que le proverbe du fabuliste,

« Notre ennemi, c'est notre maître,

ne doive être pris à la lettre quand il s'agit des premiers maîtres de MM. les radicaux.

LA REINE D'ANGLETERRE A PARIS.

La reine d'Angleterre, accompagnée de S. A. la princesse Béatrix, de lady Churchill, de miss Cadogan, du général Ponsomy et du capitaine Edwards, est partie mardi matin de Windsor et est arrivée le même jour à Cherbourg. Elle a quitté hier matin cette ville et a dû arriver à Paris à six heures du soir.

Aujourd'hui jeudi, dans la matinée, M. le Président de la République a été reçu par la reine Victoria qui, une heure après, lui a rendu sa visite à l'Élysée.

Sa Majesté quitte Paris dans l'après-midi par la gare de Paris-Lyon-Méditerranée.

La reine voyage dans le plus strict incognito, et contrairement à ce qui a été annoncé par plusieurs journaux, le Président de la République n'a désigné aucun officier de sa maison militaire pour la recevoir, soit à Cherbourg, soit à Paris.

CLÉRICAL !

Il est peu de termes dont on abuse plus que de celui de *clérical* et qu'on entend moins. Généralement, on l'emploie si mal à propos et si de travers qu'on a fini par en fausser le sens. Au compte du vulgaire, un homme qui va à la messe est un clérical avéré. Demain, si ce n'est déjà fait, un homme qui croira en Dieu, qui en proférera le nom, même en dehors de toute religion positive, sera un clérical.

De la sorte, Platon, Cicéron et une grande partie des sages du paganisme seront des cléricaux.

Le gouvernement qui, dans un pays catholique, assurera à des catholiques la simple et naturelle liberté de pratiquer leurs devoirs de catholiques, sera par ce fait seul un gouvernement clérical.

Non pas, ne vous en déplaie, en bon français, être clérical, c'est subordonner la religion à la politique, faire de la religion un instrument de règne, la rendre servante d'un intérêt humain ; ou bien encore exploiter les sentiments religieux au profit d'un clergé, dans le dessein de le transformer en une caste temporellement dominante.

Un gouvernement clérical serait celui, par exemple, qui exigerait que pour être préfet, percepteur, ingénieur des ponts-et-chaussées, commandant de gendarmerie, garde des eaux et forêts, etc., etc., on eût fait authentiquement le pèlerinage de Lourdes, de Chartres, de Paray-le-Monial.

Dans ce sens, le cléricalisme peut être de toutes les religions et de toutes les sectes ; il peut être protestant, juif, musulman, même franc-maçonnique. C'est en définitive l'oppression, ou la confiscation de tous les autres intérêts et de tous les autres droits, immolés non pas spirituellement, mais matériellement, aux prétentions et aux vues d'une église, d'une synagogue, d'un sanhédrin quelconque.

Autrefois, la divergence des sentiments politiques n'excluait nullement la communauté du symbole dans les choses de la conscience. Des républicains, à commencer par Mazzini, étaient catholiques non moins que des monarchistes.

Aujourd'hui, tout ce qui fait le signe de la croix est réputé incompatible avec la qualité de citoyen et contempteur de la dignité humaine. On n'est libéral qu'à la condition de se coiffer les oreilles de la cocarde de l'athéisme. Le meilleur gage de civisme que l'on puisse donner est l'ostentation d'incrédulité pendant la vie et après. On regrette la mort, parce qu'elle est le fin du blasphème. Faire gras le vendredi saint, procréer,

élever, marier, enterrer des enfants hors de l'Eglise est devenu un titre de distinction révolutionnaire. Dans cent ans, pour peu qu'il en aille de la sorte, on dira de telle ou telle famille : « Depuis quatre générations, elle ne pratique plus le mariage ni l'enterrement religieux ; elle fait tout civilement, à partir du baptême, dont on se dispense ; pas un de ses membres n'a été souillé d'une goutte d'eau bénite ; céans, le vieillard à la tête blanchie est aussi pur du contact d'un prêtre que l'enfant né d'hier. »

Et tout cela pour faire la guerre aux rois.

C'est en somme faire bien de l'honneur aux rois que de supposer qu'on ne les détruira qu'en détruisant parmi les hommes l'idée de Dieu ; et ils ne sont pas à plaindre, les rois, d'être associés à Dieu ; car Dieu a la vie dure. Il en a vu bien d'autres que le 4 septembre et même le 18 mars. A des intervalles réglés, il s'est rencontré des hommes forts qui ont valé que le christianisme n'en avait pas pour cinquante ans dans le ventre ; c'est le tour de phrase consacré. Qu'il a passé de cinquante ans, depuis que cela a été dit pour la première fois, depuis Julien l'Apostat jusqu'à M. Germain Casse!

Ce progrès de la révolte contre l'Eglise nous paraît un des phénomènes les plus étonnants d'un siècle qui se targue de démocratie. L'Eglise fut la seule institution démocratique de l'ancien régime. Là, plus de preuves de noblesse à faire ; plus de quartiers requis pour arriver à tout. Parti de peu ou de rien, on devenait évêque, cardinal, pape. Lumières, vertus, talents, éloquence, capacité et valeur personnelle, voilà les bases communes sur lesquelles s'élevaient les hautes fortunes ecclésiastiques.

Il était presque interdit à un homme du bas peuple de prétendre à être maréchal de France ou président d'un Parlement ; il lui était permis, par la seule voie du mérite, de gravir toute l'échelle des dignités de l'Eglise, qui allaient de pair avec les plus éminentes du monde.

Et la tradition n'est pas rompue ; dans le clergé actuel, la plupart de nos évêques sont des fils de paysans ou de chétifs bourgeois.

Et ce sont ces hommes, l'honneur et l'exemple des petits, qui sont de préférence signalés au mauvais vouloir, aux soupçons, à la haine des petits ! L'Eglise a béni et sanctifié la misère ; l'Eglise a glorifié et ennoblé le travail, sous toutes ses formes et tous ses modes, le travail intellectuel, le travail artistique, même le plus roturier et le plus mercenaire, celui des mains ; et la presse qui s'arroge le monopole d'être démocratique, amène incessamment contre l'Eglise la foule séduite des travailleurs et des misérables !

Depuis Robespierre, nous avons baissé, nous sommes encore descendus. Lui, il avait la lucidité de reconnaître et le courage d'avouer que la foi en un Dieu et en une vie future est une nécessité saine, heureuse et consolante, surtout pour les déshérités en ce monde.

Aujourd'hui, en tête des revendications de nos démocrates, est placé le droit au néant, le droit à la pourriture radicale.

Il nous est arrivé de rencontrer, une fois, dans un cimetière, un enterrement civil. Cette vue nous causa une indicible compassion. Nous observâmes ce pieux cortège avec une curiosité navrée. Nous cherchions à lire le secret de toutes ces figures qui défilaient devant nous. Nous aurions voulu tenir à part chacun de ces hommes, lui faire raconter sa vie, surtout lui faire déduire les raisons qui l'avaient déterminé à s'affilier à la religion du Rien.

A juger sur les mines, ils paraissaient enroués d'une épaisse rouille d'ignorance et d'hébétément. Sous les regards, par orgueil humain, ils se redressaient avec un certain air de défi. Nous toisant, ils semblaient vouloir nous dire : « Vous autres, vous rampez, intelligences avilies dans l'ornière des vieilles et sottes superstitions ! Nous, nous sommes les émancipés de la science. »

Hélas ! pauvres gens, savez-vous seulement ce qui entre dans ce mot de science ?

(Journal de la Vienne.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

M. Demangeat, sous-préfet de Pontivy (Morbihan), est nommé sous-préfet de Sau-

mur, en remplacement de M. Huet, nommé sous-préfet de Dieppe (Seine-Inférieure).

M. Huet quitte Saumur après une année de séjour parmi nous, et il n'emporte point avec lui les regrets de la majeure partie de ses administrés, pour lesquels il est resté inconnu. Notre honorable sous-préfet vivait retiré dans un petit milieu républicain assez restreint, dont l'influence a pu être constatée dans certaines décisions administratives.

L'avancement qu'il vient d'obtenir ne manque pas de causer quelque surprise. On ne connaît rien de cet administrateur, on ne cite aucun acte pour le justifier. M. Huet a-t-il pu visiter toutes les communes de l'arrondissement de Saumur ? nous l'ignorons ; mais il n'a certes pas eu le temps d'étudier les besoins de chacune ; aussi le pays déplore-t-il ce chassé-croisé de fonctionnaires qui ne font que passer et ne peuvent prendre grand intérêt à la prospérité d'un département ou d'un arrondissement dont les éloignes le premier changement ministériel.

Et ils sont fréquents, sous le régime parlementaire !

M. Gennet, conseiller de préfecture de Maine-et-Loire, est nommé secrétaire général du Var.

M. Hastron, sous-préfet de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Loudun (Vienne), en remplacement de M. Lemonnier.

Les journaux d'Angers ont reçu communication d'un grave document, signé à Angers le 24 mars 1879 : la PÉTITION DES ARCHÉVÊQUES ET ÉVÊQUES fondateurs de l'Université libre d'Angers, A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, relativement au projet de loi sur l'enseignement supérieur.

Ce document est signé :

- † CHARLES, archevêque de Tours.
- † CHARLES-ÉMILE, évêque d'Angers.
- † HECTOR-ALBERT, évêque du Mans.
- † ALEXANDRE-LEOPOLD, évêque d'Angoulême.
- † JULES-FRANÇOIS, évêque de Nantes.
- † CLOVIS, évêque de Luçon.

L'étendue de ce document ne nous permet pas de le publier aujourd'hui. Nous ferons connaître à nos lecteurs cet important document.

La plupart des mères de famille de Tours se proposent d'envoyer à la Chambre des députés la protestation suivante, qui a pour objet de réclamer pour elles la liberté de faire élever chrétiennement leurs enfants :

« Nous, mères chrétiennes de Tours, nous protestons de toute l'énergie de notre conscience contre un projet de loi inique qui nous enlève le droit inviolable de faire donner une éducation chrétienne à nos enfants.

» Nous protestons contre une telle atteinte à la liberté la plus sacrée de la famille et de la société. »

La Chambre des députés a adopté le projet de loi suivant :

« Art. 1^{er}. — Le département d'Indre-et-Loire est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à emprunter, à un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser 5 0/0, une somme de 2,500,000 fr., remboursable en vingt-cinq ans à partir de 1884, qui sera appliquée au paiement de la subvention destinée à l'établissement de deux chemins de fer.

» Cet emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit par voie de souscription, soit de gré à gré, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par voie d'endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

» Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer de gré à gré seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur.

» Art. 2. — Le département d'Indre-et-Loire est également autorisé à s'imposer extraordinairement, par addition au principal des quatre contributions directes, 1 centime en 1881, 2 centimes en 1882, 2 c. 50 en 1883, 4 centimes pendant quatre ans à partir de 1884, 3 centimes de 1888 à la fin de 1892, 2 centimes pendant les cinq années suivantes et 1 centime pendant onze ans à compter de 1898, dont le produit sera consacré, avec les ressources normales du

budget, au service des intérêts et au remboursement de l'emprunt à réaliser en vertu de l'article 1^{er} ci-dessus.

» Cette imposition sera recouvrée indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances, en exécution de la loi du 10 août 1871. »

CHATEAUGONTIER.

Le vol au maquignon. — Voici ce que rapporte la Gazette de Chateaugontier :

M. Davenel, huilier à Gennes, près Chateaugontier, arrivait à notre foire de la Mi-Carême, avec un cheval de 5 ans qu'il voulait vendre, lorsque survint un amateur qui se qualifia de marchand de chevaux, examina avec soin ce cheval, le fait trotter, et après un débat obligé sur le prix, l'achète moyennant 552 fr., pourboire de 2 fr. compris, payé comptant.

Toutefois, avant la livraison, l'acheteur exige qu'un licol neuf en cordes soit mis à la tête du cheval ; il offrit d'ailleurs de le tenir jusqu'au retour de Davenel qui s'éloigne pour aller acheter le licol.

Mais, ô surprise ! à son retour, Davenel ne trouve plus ni bête ni homme. Celui-ci s'était dit : que fier avec un cheval de 550 francs, même dépourvu d'un licol neuf, pour la possession duquel il n'avait versé que 2 fr., ne pouvait jamais être une mauvaise affaire, même pour un voleur émérite, et il a filé.

Après d'inutiles recherches dans la foire et dans la ville, M. Davenel a signalé ce vol à la police et à la gendarmerie.

D'actives recherches sont ordonnées et faites ; nous espérons qu'elles auront un résultat.

L'invasion du Phylloxera. — Voici comme renseignement intéressant pour l'histoire du Phylloxera les dates de ses envahissements successifs :

1856. — M. Asa Fitch, en Amérique, signala l'insecte sur les feuilles de la plante.

1863-1868. — M. Westwood le retrouva en Angleterre et en Irlande.

1865. — Il fait son apparition à Avignon, à Bordeaux.

1866. — Dans le Gard, à Roquemaure.

1866. — Dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône.

1867. — Dans le Gard encore.

1868. — Dans la vallée de la Duranc.

1869. — Dans la Drôme, à Loriol et à Crest ; de nouveau dans le Var et dans le Gard, à Nîmes ; la même année dans l'Hérault, à Montpellier.

1870-1871. — Il paraît dans la Charente, à Cognac ; dans la Charente-Inférieure, à Saintes.

1871. — Dans la Drôme, il envahit Valence et ses environs.

1872. — Il arrive à Tain (Drôme), à Hyères (Var).

1873. — Il paraît dans l'Ardèche, à Tournon ; dans la Drôme, à Tain ; dans le Var, à Brignolet et jusqu'à Draguignan.

1874. — Dans la Charente-Inférieure, à l'île d'Oleron. Le département du Rhône est atteint à Empuis, à Soucieu-en-Jarrest, à Brignais, aux portes de Lyon.

A la fin de l'année, nous le voyons dans le Beaujolais.

Il paraît à Prégny (canton de Genève).

Le 15 juin, à Mâcon (Saône-et-Loire).

La Gironde-Médoc est envahie.

1877. — Le Loir-et-Cher, la Haute-Garonne, le Gers, la Corrèze, la Côte-d'Or.

1878. — L'Aude, les Pyrénées-Orientales, la Haute-Loire, la Vienne, l'Indre.

Le fléau s'étend de plus en plus vers le Sud-Est. La frontière suisse et la Bourgogne sont touchées.

En Savoie, les vignobles les plus estimés, Chignin, Francin, Montmélian, Le Bourget, Les Marches, sont menacés, ainsi que le nord de l'Ain et la côte chalonnaise.

D'après ces faits et ces dates, il paraît clair que l'insecte suivra la Vigne partout où elle peut végéter, même dans les Alpes, à une altitude extrême de 770 mètres.

Domptage des Chevaux vicieux. — Dans la dernière séance de la Société nationale d'agriculture de France, M. Bella a donné quelques détails sur les expériences faites récemment à la Compagnie des Omnibus de Paris pour le domptage des Chevaux, quel que fût le vice particulier dont ils étaient atteints : tendance à mordre, à ruer, etc.

Il a suffi, pour obtenir le résultat cherché, de faire passer dans la bouche de l'animal un faible courant électrique, appelé par les physiologistes : courant physiologique ou d'induction ; une petite machine dite de Clarke était mise pour cela en communication avec le mors du Cheval, et, au bout de très-peu de temps, on a pu, sans danger, panser l'animal, l'attacher, etc.

Un appareil de ce genre, inventé par M^{rs} Engstrom, figurait d'ailleurs au Champ-de-Mars, dans la section suédoise.

L'appareil en question consistait en une petite boîte, longue environ de 20 centimètres, haute de 10 à 12, renfermant une pile électrique en communication avec le mors métallique au moyen de la bride. Cette boîte se plaçait sur le siège, à portée du conducteur, qui n'avait besoin que de presser un bouton toutes les fois que le Cheval avait des caprices.

C'est, en somme, un procédé qui remplace avantageusement les moyens coercitifs employés d'ordinaire, et la Compagnie des Omnibus qui, avec le système Rarez, obtenait de bons résultats dans une proportion de 60 à 70 0/0, a fait néanmoins l'acquisition de l'instrument de Clarke pour continuer ses expériences.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le 1^{er} terme payable le 15 mars.

Faits divers.

M. de Largentaye, député des Côtes-du-Nord, vient d'éprouver une perte cruelle. Son fils, officier de cavalerie en garnison à Lunéville, est mort lundi d'une chute de cheval.

Le *Republicain de Tarn-et-Garonne* mentionne également un affreux malheur, arrivé dimanche soir, sur la route de Montech.

En revenant avec son escadron du camp de la Forêt, M. le capitaine Bernard de Mont-Marie montait un cheval vigoureux. En trottant, il perdit l'étrier droit, et, dans le mouvement instinctif qu'il fit pour reprendre l'équilibre, son éperon gauche toucha les flancs du cheval, qui partit au galop. Complètement déplacé, le capitaine fut projeté en avant et tomba sur la tête. Une fracture du crâne s'est produite et le sang a tout de suite jailli par les oreilles. Transporté sur le fourgon du régiment à son domicile, le capitaine Bernard n'a pas tardé à perdre absolument connaissance. Il est mort le lendemain matin.

Le tunnel sous la Manche. — D'après le dernier compte rendu publié par les soins du comité, les travaux de sondage dans la Manche et sur les côtes française et anglaise pour le percement du tunnel projeté entre Calais et Douvres, sont poussés avec la plus grande activité.

Dans la Manche seulement, il a été donné, jusqu'à fin février, 7,974 coups de sonde de cent ou deux cents mètres, coups de sonde qui ont fait connaître 3,207 échantillons géologiques.

Sur 28 kilomètres, à partir de la côte, on a compté 1,525 opérations identiques. Le tunnel, qui doit avoir une longueur totale de 36 kilomètres, traversera une couche de craie grise et étanche.

L'influence de la variation des eaux a été étudiée avec le plus grand soin et ne sera nullement défavorable, comme on l'avait cru d'abord, à ce travail gigantesque.

Un train partant de Paris et arrivant à Sangate, près de Calais, à l'entrée du tunnel, s'enfoncera sous terre, en suivant une pente très-douce, remontera insensiblement en s'approchant de la côte anglaise, et ira ressortir dans la baie Sainte-Marguerite, à neuf kilomètres de Douvres.

Tout le monde se rappelle le lieutenant Zubovitch, de l'armée hongroise, qui fit le pari de venir à cheval de Vienne à Paris.

Le malheureux officier, qui était allé organiser des secours à Szegedin, vient d'être victime de son dévouement en portant secours à un homme qui se noyait ; il a reçu en pleine poitrine une poutre qui a, dit-on, entraîné sa mort.

On vient de faire, dans le lac de Neuchâtel, une découverte archéologique intéressante.

C'est un canot des temps préhistoriques, le plus beau et le mieux conservé que l'on possède en Suisse. Il a été creusé dans un seul morceau de chêne ; il mesure 8 mètres de long, 90 centimètres de large et 65 centimètres de profondeur. Il est d'un fini remarquable et dans un état excellent de conservation.

L'arrière porte un éperon et l'avant se recourbe en forme d'hameçon, probablement pour qu'on puisse l'attacher par une corde en débarquant. Cette embarcation est assez grande pour porter douze personnes. On n'y voit pas de disposition particulière pour assujettir les rames, mais on reconnaît encore très-distinctement la place des bancs des rameurs.

M. Borel, qui a découvert cet objet d'antiquité, se propose d'en faire don au musée de la Chaux-de-Fonds.

Un correspondant de Philadelphie nous écrit avoir vu là-bas un vieux quaker âgé de quatre-

vingts ans et connu dans les Etats de l'Union pour son avarice légendaire.

La veille de la fête du centenaire, sa servante lui disait :

— Voyons, Monsieur, faites-vous faire un habit neuf pour la cérémonie de demain...

Le vieillard regarda longuement sa redingote, hésita un instant, puis prenant un parti :

— Ma foi non, dit-il, pas pour ce centenaire-ci !

Le goudron est une substance très-complexe et dont la composition varie considérablement selon le mode de préparation et surtout selon la substance dont on l'a extrait. En effet, on retire du goudron de la houille, des bois de hêtre, de pin, de sapin, etc. ; il va de soi que les propriétés curatives de ce produit varient selon son origine et son mode de préparation. Autrement dit, chaque espèce de goudron a ses propriétés spéciales. Aussi n'est-il pas étonnant qu'au point de vue médical, tous les produits dénommés *goudron* ne produisent pas les mêmes résultats.

Pour la fabrication de ses capsules de goudron, M. Guyot emploie seulement le goudron dit de Norvège. Il ne peut garantir la qualité, et par suite l'efficacité, que des flacons de capsules qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs.

LES CAPSULES DE GOUDRON DE GUYOT s'emploient dans les cas de rhume, toux, bronchite, asthme, phthisie.

A la dose ordinaire de deux ou trois capsules à chaque repas, ce traitement revient à quelques centimes par jour et dispense de l'emploi de toute espèce de tisanes, pâte ou sirop.

La Compagnie française du télégraphe de Paris à New-York ne pouvait manquer d'exciter les jalousies des sociétés Anglaises, menacées dans un monopole si fructueux pour l'Angleterre et si désastreux pour notre pays. Les hostilités se produisent sous le couvert d'un sentiment qu'on sera bien étonné de rencontrer chez les anglais. Ces messieurs voudraient nous faire croire que leur attitude opposante n'a d'autre mobile que la défense des capitaux français qui se préparent à participer à cette grande entreprise. L'histoire de l'établissement du canal de Suez est encore trop présente à notre esprit pour que nous puissions croire à la sincérité d'une pareille sollicitude. Disons la vérité, l'énergique résistance des compagnies anglaises n'est provoquée que par l'instinct de la conservation.

Nos adversaires n'ignorent pas que leur matériel est aujourd'hui en fort mauvais état. Construits dans un temps pour ainsi dire d'expérience et d'essai, les câbles anglais n'ont pas la solidité et la puissance de transmission que les progrès de la science et de l'industrie leur ont fait réaliser depuis. Plusieurs de leurs lignes sont déjà hors de service et nous sommes peut-être menacés d'une interruption complète dans la transmission des dépêches électriques entre les deux continents. Cette éventualité menaçante donne un relief considérable à l'établissement très-prochain des câbles de la Compagnie française du télégraphe de Paris à New-York.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. GEAVANNES.

VENDREDI 28 mars 1879,

Closure définitive de la saison théâtrale

LE CABINET PIPERLIN

Comédie bouffe en 3 actes.

LE MARI D'IDA

Comédie nouvelle en 3 actes.

Bureaux à 7 h. 3/4 ; rideau à 8 h. 1/4.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris,

« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »

— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ENERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gas-

traigies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, algues, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefa-

cons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »
Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.
Voici quelques-unes des cures :

N° 9,480 : M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N° 65,311.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 45,270.

PHTHISIE. — Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus énervés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAUD ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière ; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet ; BREAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge ; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMET, confiseur ; EMILE RICHARD, épicer, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 30 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
1 — 10 — soir.		4 — 45 — soir.	
3 — 20 — —		10 — 10 — —	
7 — 45 — —		11 — 50 — —	

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		10 h. m. matin.	
12 — 10 — soir.		4 — 40 — soir.	
1 — 45 — —		9 — 10 — —	
6 — 55 — —		11 — 20 — —	

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 MARS 1879.

Cours de la Bourse de Paris du 26 Mars 1879.				Cours de la Bourse de Paris du 26 Mars 1879.				Cours de la Bourse de Paris du 26 Mars 1879.			
Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 %	78 80	30		Crédit Foncier colonial	380			Canal de Suez	734 50	10	
4 1/2 % amortissable	81 45	20		Crédit Foncier, act. 500 f.	752 50	1	25	Crédit Mobilier cap.	855	5	
5 %	109 35		35	Obligations foncières 1877	378 50		1	Société autrichienne	555	5	
Obligations du Trésor	113 85	39		Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	677 50	2	50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	509 40	2	50	Crédit Mobilier	475			Orléans	376		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	245	1		Crédit foncier d'Autriche	640	7	50	Paris-Lyon-Méditerranée	374		
1865, 4 %	519 25		75	Est	712 50		2	Est	378 75		
1869, 3 %	414		1	Paris-Lyon-Méditerranée	1147 50	1	25	Nord	378 50		
1871, 3 %	408		1	Midi	866 25	1	25	Ouest	373 75		
1875, 4 %	538			Nord	1442 50	2	50	Midi	371 75		
1876, 4 %	529	3		Orléans	1292 50		2	Paris (Grande Ceinture)	378		
Banque de France	3035			Ouest	778 75		1	Paris-Bourbonnais	373 50		
Comptoir d'escompte	780			Compagnie parisienne du Gaz	1285		5	Canal de Suez	570 25		
Crédit agricole	490	2	50	C. gén. Transatlantique	535		2				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 9 décembre).

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		3 heures 21 minutes du matin, direct-mixte.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)		8 — 30 — — omnibus.	
8 — 56 — — (s'arrête à Angers)		9 — 40 — — express.	
1 — 25 — — soir.		12 — 40 — — omnibus-mixte.	
4 — 10 — — —		4 — 44 — — omnibus-mixte.	
7 — 15 — — —		10 — 28 — — express-poste.	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).			

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par parcelles.

BEAUX TERRAINS

EN JARDINS, PROPRES A BATIR

Situés à Saumur, rue d'Alsace, vis-à-vis l'Institution Saint-Louis, et rue des Bouchers prolongée.

Ces terrains sont complètement insubmersibles.

Jouissance immédiate.

Facilités de paiement. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire, ou à M. MAUBERT, intendant au château de Mello (Oise). (148)

Etudes de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, de M^e COCHARD, notaire à Noyant, et de M^e PAUL GAUTRY, notaire à Fontainebleau.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur,

En présence de M^e COCHARD, notaire à Noyant, et de M^e PAUL GAUTRY, notaire à Fontainebleau,

Le samedi 26 avril 1879, à midi.

LA FERME DE LA BILANGERIE

Située commune du Voide, canton de Vihières, arrondissement de Saumur.

Composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, aire, issues, jardins, terres labourables, prés et pâtures, d'une superficie de 37 hectares 88 ares 9 centiares.

S'adresser aux fermiers pour voir ces biens, et, pour tous autres renseignements, auxdits notaires.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4.

Actuellement occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, qui l'habite, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

Très-belle et très-bonne JUMENT de selle et d'attelage.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON

Avec écurie et remise,

Rue de l'Ancienne-Messagerie, Actuellement occupée par M. Delacour-Ouvrard. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation;

Rue de l'Hotel-Dieu, n° 4. S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A VENDRE

VIN ROUGE

Récoltes 1877 et 1878.

S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

FOIN

A VENDRE

S'adresser de suite maison Fouquet, à Varrains, près de la gare. (144)

L'ARGENT

Propriété de MM. BERTHIER-Frères, banquiers

PARAIT TOUS LES SAMEDIS

Ce journal, absolument impartial et indépendant, n'accepte aucun article, aucune réclamation, aucune annonce payée.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS les plus COMPLETS SEIZE PAGES DE TEXTE. — PUBLIE tous les TIRAGES

Par an 4 francs

Les clients abonnés ont droit à l'encaissement gratuit de tous coupons.

ENVOYER EN TIMBRES-POSTE OU MANDAT-POSTE 99, rue Richelieu, 99 PARIS

AVANCES

et ouvertures de crédit de banque

aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de février et mars.

Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

Le Propagateur des Assurances

Agriculture, Industrie, Finance, Cours d'Actions d'Assurances,

PARAISANT DEUX FOIS PAR MOIS.

Provisoirement 12, rue Duphot, Paris.

Prix de l'abonnement, 3 fr. 50 par an.

Ce journal, le meilleur marché de ceux traitant la même matière, est indispensable aux agents d'assurances, aux actionnaires de compagnies, aux officiers ministériels et au public assuré.

La direction se charge de l'achat et de la vente des actions de Compagnies d'assurances.

On désire acheter des actions Aveline (vie, incend., grêle), Sécurité et Confiance (accid.), Nord, Midi, Patrie, Union générale du Nord (incend.), Caisse générale des Familles, Confiance et Soleil (vie). (131)

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont radicalement guéries par la Neptunide Rouillé (Extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROUILLE, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée). (133)

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fls : 1,50. Se défier des contrefa.

RHUMATISMES

Neuf guérisons sur dix par le SALICYLATE DE SOUDE SCHLUMBERGER

La Boîte 3 fr. SEUL DÉPÔT: 3 Boîtes 8 fr. par CHEVRIER, ph^o, 24, Montmartre, Paris. EXIGER Marque Schlumberger, seule garantie de pureté.

Dépôt à Saumur, ph^o GABLIN.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris.

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaux.

En vente chez tous les libraires :

LES CHRONIQUES SAUMUOISES

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même auteur.

LES ORIGINES DE L'ACADEMIE D'EQUITATION CIVILE

ET

DE L'ECOLE D'EQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par le même.

Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir, SAUMUR.

NOTICES ARCHEOLOGIQUES

Par G. D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie, Membre de l'Académie de Législation de Toulouse, Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

Première série :

MONUMENTS D'ANGERS

Deuxième série :

SAUMUR ET SES ENVIRONS

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Chaque série se vend séparément.

Saumur, imprimerie de P. GODET.